

[Text]

Bureau of Classification Revision who told me that he feared that virtually all of the positions in the Audit Office were going to be red-circled or downgraded by the Treasury Board. He suggested that a committee be formed and that if Mr. George Long, the Assistant Auditor General, could be a member of such a committee; it would help him to head off this threatened downgrading. I immediately co-operated and a committee was duly formed. However, the only time it can be said to have ever met was when the officers of Treasury Board's Bureau of Classification Revision called on Mr. Long to discuss the scope of the work the Audit Office carried out in the public service. When the Bureau's first decision was communicated to us by the Treasury Board Secretariat on February 14, 1969, the junior positions were excluded from the downgrading but all of my senior positions, that is those of the Directors, Assistant Directors and Regional Supervisors, had been downgraded. These numbered 28 and represented the entire top echelon of our small office.

These 28 positions had been for years on a level comparable with similar positions in the then Office of the Comptroller of the Treasury (now the Deputy Minister of Services, Department of Supply and Services) and the Customs and Excise Division and Taxation Division of the Department of National Revenue. This downgrading meant that most of my 28 senior officers would individually face a loss of between \$2,000 and \$3,000 a year beginning July 1, 1967 and as a consequence would become second class auditors in the public service. I told the members of your Steering Committee how on June 6, 1969, Mr. Long had directed a 21-page letter to the head of the Bureau of Classification Revision seeking answers to many questions concerning its decisions. After all, we are fairly knowledgeable about the duties and responsibilities of our auditors. However, this letter has never been answered by anyone in the Bureau nor have the questions it posed been answered yet. On June 4, 1969 I had met with the Secretary of the Treasury Board to protest this arbitrary action and this had led to the convening of the three men committee to sit in judgment on the criteria employed by the Bureau. On November 28, 1969 this three man Treasury committee issued a report dated November 10, confirming the Bureau's decision and the Secretary of the Treasury Board advised me that he considered the matter closed. However, I did not. On December 15, 1969, along with the Assistant Auditor General and one of my Directors, I met with the President and Secretary of the Treasury Board to restate the background of the matter and request the reconsideration of this downgrading on the ground that it was not justified. I drew their attention to the fact that Treasury Board's three man committee had never interviewed me or any of my Directors nor had we received any reply to the 21-page letter addressed to the Bureau on June 6, 1969 posing a host of very proper questions and explaining our position very fully. The President directed the three man committee be recalled to remedy these defects.

• 1605

I told the members of the steering committee that while it had been my intention to bring the situation to the attention of the House and the Committee in my 1969 report, I had not done so because I felt the president's action in having the Committee recalled was an encouraging sign and thus we continued to hope that the matter would be satisfactorily resolved.

Members of the Committee will recall I gave full particulars of this sad business to them on December 1, 1970 when

[Interpretation]

aux députés que ces problèmes n'étaient pas causés simplement par le manque de personnel spécialisé. Il y avait ces problèmes également la question de la nouvelle classification de salaires ou la réorganisation des postes et les salaires correspondants, mesure qui nous est imposée depuis septembre 1968. A cette époque, j'ai reçu la visite de l'ex-directeur du Bureau de la révision de la classification du Conseil du Trésor qui m'affirma sa crainte que tous les postes du Bureau de l'auditeur général seraient éventuellement encerclés de rouge ou déclassés par le Conseil du Trésor. Il proposa que l'on constitue un comité. Il affirma aussi que si M. George Long, l'auditeur général-adjoint pouvait être membre de ce Comité, il pourrait aider à supprimer cette menace de déclassement. J'ai immédiatement offert ma collaboration et un comité fut dûment constitué. Toutefois, les membres ne se sont réunis que lorsque les fonctionnaires du Bureau de révision de la classification du Conseil du Trésor ont invité M. Long à discuter la portée du travail du Bureau de l'auditeur général au sein de la Fonction publique. Quand la première décision du Bureau nous fut communiquée par le secrétaire du Conseil du Trésor le 14 février 1969, les postes les moins importants furent exclus de ce processus de déclassement mais tous les postes supérieurs, notamment ceux de directeur, de sous-directeur et de surveillant régional firent l'objet de cette mesure. Le chiffre fut porté à 28 ce qui représente la totalité de l'échelon supérieur de notre petit bureau.

Ces 28 postes avaient été pour plusieurs années placés à un niveau comparable à des postes similaires du Bureau du contrôleur du Trésor qui est maintenant le sous-ministre des services, ministère des Approvisionnements et Services et de la Division des Douanes et Accise et de la Division de l'impôt du ministère du Revenu national. Ce déclassement signifiait que la plupart de mes 28 fonctionnaires supérieurs perdraient chacun une somme oscillant entre \$2,000 et \$3,000 par année à partir du premier juillet 1967 et, en conséquence, ils devenaient des vérificateurs de second ordre dans la Fonction publique. J'ai donc dit aux membres de votre Comité directeur le 6 juin 1969, que M. Long avait adressé une lettre de 21 pages au chef du Bureau de révision de la classification lui demandant des explications au sujet des décisions qu'il avait prises. Après tout, nous connaissons assez bien les devoirs et les responsabilités de nos vérificateurs. Toutefois, on n'a jamais répondu à cette lettre et le bureau n'a jamais reçu de réponse aux questions qui avaient été posées. Le 4 juin 1969, j'ai rencontré le secrétaire du Conseil du Trésor pour présenter mes protestations devant cette décision arbitraire. Ceci conduisit à l'organisation du comité de 3 membres qui siégea et porta jugement sur les critères employés par le bureau. Le 28 novembre 1969, ce comité du Trésor formé de trois membres présenta un rapport daté du 10 novembre et confirmant la décision du bureau. Le secrétaire du Conseil du Trésor m'avertit qu'il considérait que cette question était close. Toutefois, je ne partageais pas

son opinion. Le 15 décembre 1969, avec l'auditeur général-adjoint et l'un de mes directeurs je rencontrai le président et le secrétaire du Conseil du Trésor pour revoir la genèse de la question, j'ai demandé que l'on réexamine ce déclassement qui selon moi était injustifié. J'ai attiré leur attention sur le fait que le comité du Conseil du Trésor n'avait jamais eu d'entretien avec moi ou avec l'un de mes directeurs et que l'on n'avait pas reçu de réponse à notre lettre de 21 pages adressée au bureau le 6 juin 1969 posant un